



**POUR LA DÉFENSE DU CNFPT, DU SERVICE PUBLIC DE FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE SES AGENTS**

NON A LA PRIVATISATION DU CNFPT

RETRAIT DU PROJET DE LOI FONCTION PUBLIQUE

ABANDON IMMÉDIAT DES PROPOSITIONS DU RAPPORT DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

Le gouvernement a rendu public son projet de loi sur la fonction publique.

C'est une attaque en règle contre le statut de la fonction publique et la carrière des agents.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du maintien de l'austérité salariale (gel du point d'indice) et d'une offensive contre les services publics avec l'annonce de 120.000 suppressions de postes de fonctionnaires.

Le CNFPT est doublement visé dans la période :

- Le projet de loi prévoit la perspective d'une modification du statut de l'établissement par voie d'ordonnances et ses conséquences (articles 20 et 26 du projet de loi)
- Un rapport parlementaire vient d'être remis qui remet en cause l'organisation actuelle de l'établissement.

Nos organisations syndicales refusent la fatalité de la privatisation du CNFPT, ses conséquences sur les agents et la destruction du statut de la fonction publique que contient le projet de loi.

Elles entendent informer le plus largement les agents sur les conséquences de ces deux documents : le projet de loi fonction publique et les propositions faites dans le rapport parlementaire.

En lien avec leur fédération, elles entendent agir pour faire reculer le gouvernement et défendre notre établissement.

Elles entendent prendre toute initiative sur la base des revendications suivantes :

- Retrait du projet de loi fonction publique
- Non aux suppressions de 120.000 postes de fonctionnaires prévues par le gouvernement
- Abandon du rapport parlementaire sur le CNFPT et de toutes ses préconisations
- Maintien du CNFPT comme établissement public administratif, national, déconcentré et paritaire et du statut de ses agents (statut de fonctionnaires territoriaux et toutes les garanties liées à ce statut au sein de notre établissement : RI, COS...)

Elles ont obtenu une réunion extraordinaire avec l'autorité territoriale au courant du mois de mars pour évoquer le rapport parlementaire et les conséquences du projet de loi sur l'établissement.

Mobilisons-nous ENSEMBLE, dès maintenant :

- Début mars : Rassemblement à l'occasion de la session du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale
- 14 mars : Grève d'alerte (une heure) avec diffusion d'une information aux stagiaires sur les conséquences d'une privatisation du CNFPT
- 19 mars : Grève interprofessionnelle contre les plans destructeurs du gouvernement